

ELEVE : Date d'entrée dans l'établissement :

Nom : Classe :

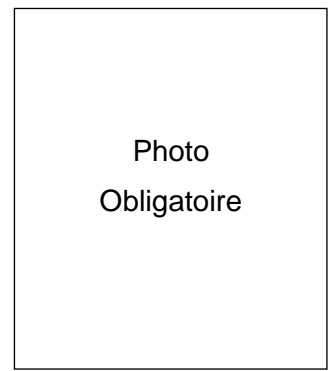
Prénom : Régime :

Adresse de l'élève : Garçon

..... Fille

Né(e) le/...../..... à

Département : Pays : Nationalité :



SITUATION FAMILIALE DES PARENTS

- Mariés Séparés – Divorcés Concubins
- Mère élevant seule ses enfants Père élevant seul ses enfants Veuf, veuve

PERE

Nom, Prénom :

Adresse :

.....

né le à

Département :

Téléphone domicile :

Portable :

Mail :

MERE

Nom, Prénom :

Adresse :

.....

née le à

Département :

Téléphone Domicile :

Portable :

Mail :

Nom et adresse de l'employeur :

.....

.....

Nom et adresse de l'employeur :

.....

.....

Fonction dans l'entreprise :

Téléphone travail :

Fonction dans l'entreprise :

Téléphone travail :

Autorité parentale : Père : OUI NON Mère : OUI NON (si non, fournir un justificatif)

Responsable légal

Père et Mère Père Mère Tuteur, lien de parenté :

Tutelle administrative Autre cas :

Les principaux courriers doivent être adressés :

- au père et à la mère ensemble au père à la mère aux deux séparément à un tuteur

TUTEUR

Nom et Prénom du tuteur :

Adresse :

Code Postal : Ville : Téléphone :

Votre enfant est-il suivi par un(e) éducateur(trice) : NON OUI

Nom et Prénom de l'éducateur :

Association, Organisme :

Adresse :

Code Postal : Ville Tél. :

Fax : Mèl. :

A-t-il été suivi par un psychologue? : OUI NON – si oui lequel?

A-t-il été suivi par un orthophoniste? : OUI NON – si oui lequel?

A-t-il un PAP (Plan d'Accompagnement Personnalisé)? OUI NON

A-t-il un PAI (Plan d'Accueil Individualisé)? OUI NON

A-t-il un PPS (Projet Personnalisé de Scolarisation)? OUI NON

SCOLARITE SUIVIE ET DIPLOMES OBTENUS (Etablissements et classes suivies ces 3 dernières années)

Année Scolaire 2016/2017	Classe : Etablissement : Code postal Commune
Année Scolaire 2015/2016	Classe : Etablissement : Code postal Commune
Année Scolaire 2014/2015	Classe : Etablissement : Code postal Commune

Classe(s) redoublée(s) depuis le début de la scolarité :

Diplôme(s) obtenu(s) :

* Diplôme Date

* Diplôme Date

COMPOSITION DE LA FAMILLE (inscrire tous les enfants, en commençant par l'aîné)

Nom et Prénom	Date de Naissance	Profession et employeur ou établissement scolaire et classe suivie
1.....
2.....
3.....
4.....
5.....
6.....

DIVERS

Comment avez-vous connu le LYCEE?

.....

.....

.....

.....

Signature du père

Signature de la mère

Signature de l'élève

DOCUMENTS A REMETTRE AU SECRETARIAT

- Photocopie du livret de famille (en totalité)
- Photocopie de la carte d'assuré social (carte vitale) et de la carte mutuelle (en cas de nécessité de visite chez un médecin ou à l'hôpital)
- Décision du tribunal en cas de divorce ou de déchéance de l'autorité parentale
- 2 photos d'identité
- Un exeat (certificat de radiation) à demander à l'établissement d'origine (avec le N° INE de l'élève)
- Photocopie des bulletins de la dernière année scolaire avec avis de passage du conseil de classe
- Documents tel que PAP, PAI, PPS et/ou bilan de l'orthophoniste
- Fiche médicale (recto) // Fiche « en cas d'urgence » (verso)
- Autorisations parentales de sorties pédagogiques, sportives...
- Imprimé « Mandat Prélèvement SEPA »
- Pour la confirmation d'inscription un acompte de 100 € (à l'ordre de l'AGLL), dont 50 € de frais de dossier.
- Engagement signé
- 5 enveloppes (110 x 220) timbrées (au tarif en vigueur) libellées à vos noms et adresse
Si les parents sont séparés, merci de fournir 2 fois 5 enveloppes, afin que les deux parents puissent recevoir les diverses informations.

Avec en plus, pour les élèves internes :

- Autorisation de sortie pour les internes / mercredi après-midi
- Une caution d'une valeur égale à 200 € (à l'ordre de l'AGLL) est exigible pour chaque élève interne.

TARIFS

Année scolaire 2017 – 2018

LYCEE

- | | |
|---------------------------------|---|
| 1 - Contribution des familles : | 550 € à l'année |
| 2 - Demi-Pension : | 5.15 € par repas |
| 3 - Pension : | 75 € la semaine |
| 4 - Externat : | 5,50 € le ticket de cantine occasionnel |

Les tarifs sont revus chaque année par le conseil d'administration.

VIE ASSOCIATIVE

ADHESION FACULTATIVE

1 - COTISATION APEL : (Association des Parents d'Elèves)

comprenant l'adhésion à l'AGLL (locale) et l'UDAPEL (département) ainsi que l'abonnement à la revue « Famille Education ».

♦ (adhésion facultative – Renseignements fournis en début d'année scolaire)

2 - LICENCE UGSEL : (Union Générale et Sportive de l'Enseignement Libre)

♦ (adhésion facultative – Renseignements fournis en début d'année scolaire)

LES LIVRES

Les livres sont achetés par les familles à l'aide d'une carte fournie par la région Rhône-Alpes (carte M'RA) qui donne droit à une réduction. Les livres qui ne pourront être achetés en occasion seront commandés par l'Association de Parents d'Élèves du lycée et remis aux élèves à la rentrée contre paiement par la carte M'RA (pour 70€) et par chèque ou en espèces pour le solde.

La liste des fournitures scolaires vous sera, elle aussi adressée en juillet.

ASSURANCES

Le LEPAP Charles de Foucauld souscrit à la M.S.A, pour tous les élèves, une assurance « accident du travail ». Elle couvre les accidents pouvant intervenir à l'intérieur du lycée, en cours d'E.P.S, au self ou lors des déplacements organisés par le lycée

L'assurance responsabilité civile et individuelle accident reste à votre charge. A cet effet, vous devrez nous remettre, à la rentrée, un justificatif de souscription.

BOURSES

Vous avez la possibilité de percevoir les bourses. Elles sont perçues par l'établissement et seront déduites de votre note de frais annuelle. Le dossier à remplir vous est remis courant juillet.

FONDS SOCIAL LYCEEN

Le fond social lycéen est une aide ponctuelle pouvant être apportée aux familles. Pour se faire, votre demande doit être écrite et remise au chef d'établissement qui réunira la commission sociale de l'établissement.

PAIEMENT

Un devis estimatif, pour l'année scolaire, vous sera adressé fin octobre. Une facture récapitulative sera faite fin juin. Vous pouvez vous acquitter de votre dette par tous les moyens à votre convenance :

- par chèque, tous les mois,
- par chèque, tous les trimestres,
- par prélèvement automatique mensuel

Avec le devis estimatif, nous vous adressons un imprimé vous demandant de choisir votre mode de paiement.

Sur ce devis estimatif sera également mentionné l'échéancier.

Paiement par prélèvement automatique mensuel

Une somme identique sera prélevée sur votre compte bancaire, le 15 de chaque mois, de novembre à juin.

Une régularisation de votre compte sera faite en juillet.

Si vous opter pour ce mode de règlement, il vous suffit de nous retourner **le mandat de prélèvement SEPA** dûment rempli et signé.

Vous devez également joindre un relevé d'identité bancaire (RIB) ou postal (RIP)

LES RESULTATS SCOLAIRES

Vous recevrez les résultats scolaires à raison d'un bulletin par trimestre, ainsi que deux relevés mi trimestre. (1^{er} et 2^e trimestre)

Conservez très soigneusement ces bulletins. Ils vous seront demandés pour la constitution de nombreux dossiers, en particulier pour la poursuite des études.

Des réunions parents/équipe seront organisées afin de vous permettre de mieux suivre la scolarité de vos enfants. Nous vous en communiquerons les dates en temps utile.

N'hésitez pas également à prendre rendez-vous avec le directeur ou les enseignants pour faire le point.

PARTICIPATION A DES EVENEMENT

Au cours de l'année scolaire, l'établissement organise ou participe à des événements (Porte ouvertes, Marchés à la Ferme, diverses manifestations organisées par les élèves...) qui peuvent avoir lieu le week-end. Les élèves sont tenus d'apporter leur contribution à la préparation de ces diverses manifestations et, autant que possible, d'y participer.

FICHE MEDICALE

ELEVE : NOM :
Prénom : Classe :

MEDECIN DE FAMILLE :

Nom :
Adresse :
.....
N° de téléphone :

ATTESTATION MEDICALE

(à faire compléter par votre médecin qui apposera son cachet)

Je soussigné(e) :
Docteur en médecine à
atteste que l'élève
né(e) le à

- est à jour des vaccinations (Hépatite B, Tétanos, etc...)
 - est apte à suivre l'enseignement technique et professionnel
 - est apte à « la vie à l'internat »
 - est apte à pratiquer le sport dans le cadre scolaire,
 - * Natation * Football * Handball
 - * Basketball * Rugby * Tennis de table
 - * Badminton * Volley-ball * Parapente initiation
 - * Escalade * VTT * Cyclotourisme
 - * Ski de Fond * Ski alpin * Patinage
 - * Athlétisme * Canoë * Spéléologie
 - * Cross-coutry * Gymnastique * Course d'orientation
- En compétition

*Rayer la ou les activités contre-indiquées.

- présente une inaptitude :
 - partielle totale
 - temporaire pour l'année scolaire

à pratiquer le sport dans le cadre scolaire.

Groupe sanguin :

Présente les allergies suivantes :

.....
.....

Fait à le

Signature du médecin traitant

FICHE MEDICALE à renouveler à chaque début d'année scolaire

FICHE « EN CAS D'URGENCE »

Ensemble Scolaire Charles de Foucauld 2, rue de Macheville 07270 LAMASTRE

Tél. : 04-75-06-41-67

Nom de l'élève

Classe

Nom et adresse des parents ou du représentant légal

N° de sécurité sociale du responsable légal

Adresse du centre de Sécurité Sociale

N° de contrat de la mutuelle

Nom et Adresse de la Mutuelle

N° et adresse de l'assurance scolaire

Nom de l'assureur :

En cas d'accident, l'établissement s'efforce de prévenir la famille par les moyens les plus rapides.
Veuillez faciliter notre tâche en nous donnant au moins un numéro de téléphone.

N° de téléphone du domicile et/ou du père :

N° de téléphone du domicile et/ou de la mère :

N° de téléphone du travail du père :

N° de téléphone du travail de la mère :

Personne susceptible de vous prévenir rapidement :

NOM : Lien avec la famille :

Tél. :

En cas d'urgence, un élève accidenté ou malade est orienté par les services de secours d'urgence vers l'hôpital le mieux adapté, la famille est immédiatement avertie par nos soins. Un élève mineur ne peut sortir de l'hôpital qu'accompagné de sa famille.

Je soussigné(e) Monsieur et/ou Madame

Autorise(nt) le personnel de l'Ensemble Scolaire Charles de Foucauld à Lamastre

A faire donner les premiers soins, à l'enfant

Né le/...../.....

Fait à, le

Signature,

FICHE « EN CAS D'URGENCE » à renouveler à chaque début d'année scolaire

AUTORISATIONS PARENTALES

AUTORISATION DE SORTIE POUR TOUS LES DEPLACEMENTS HORS DE L'ETABLISSEMENT

Conformément aux exigences de la nouvelle législation, nous avons besoin d'autorisations parentales pour tout déplacement, à caractère sportif, pédagogique ou culturel.
Pour ce faire, veuillez renseigner les rubriques ci-dessous :

Madame, Monsieur :

responsable de l'élève :

né(e) le :en classe de :

autorise (rayer la mention inutile) **n'autorise pas** **notre enfant**

- à participer aux sorties à caractère culturel, pédagogique ou sportif proposées par l'ensemble scolaire, y compris par l'internat (dans le cas où votre enfant est interne),
- et en particulier, à se rendre sur les différentes structures sportives afin de participer à l'Association Sportive

Le mercredi après-midi les élèves peuvent participer à l'Association Sportive de l'Ensemble Scolaire Charles de Foucauld. Pour ce faire, en fonction du sport pratiqué à la période considérée, ils doivent se rendre sans encadrement et à pied, au gymnase municipal ou aux stades de football ou rugby, situés à la sortie de l'agglomération de LAMASTRE.

AUTORISATION DE DECISION EN CAS D'URGENCE

Madame, Monsieur :

Responsable de l'élève :

autorise (rayer la mention inutile) **n'autorise pas**

l'établissement à prendre toute décision en cas de problème de santé de notre enfant.

AUTORISATION DE PHOTOGRAPHIES D'ELEVE

A l'occasion des différentes activités scolaires (cours, visite d'entreprises, forum des métiers, clubs, fête des écoles, association sportive, voyage en France et à l'Etranger, etc...), il est possible que votre enfant soit photographié et que nous ayons besoin d'utiliser cette photo dans un article de presse, une exposition (interne ou externe), notre site internet, etc...
Pour cela, nous avons besoin de votre accord. Dans le cas contraire, la photo avec votre enfant sera publiée mais son visage sera flouté.

Madame, Monsieur :

Responsable de l'élève :

autorise (rayer la mention inutile) **n'autorise pas**

l'établissement à utiliser le droit à l'image de notre enfant.

Fait à le.....

Signature des parents.

Faire précéder la signature de la mention
« Lu et approuvé »

Cette autorisation est à renouveler à chaque début d'année scolaire
Si vous souhaitez effectuer un changement, merci de contacter le secrétariat afin de remplir une nouvelle fiche.

MERCREDI APRES – MIDI INTERNES

AUTORISATION DE SORTIE (à partir de 16 ans révolus)

Le mercredi après-midi est réservé, pour les élèves internes, aux activités sportives ou éducatives.

Toutefois, **pour les élèves qui en ont l'autorisation, il est possible de sortir librement, dans LAMASTRE uniquement, entre 15 h. et 17 h.** Les élèves sont alors libres de faire ce qu'ils désirent et les parents dégagent l'établissement de toute responsabilité pendant ces périodes.

Si des mauvais comportements (abus de boissons ou autres produits, bagarres, insultes, vols...) étaient décelés pendant ces sorties, les sorties suivantes seraient supprimées.

A titre disciplinaire, le responsable de la vie scolaire peut décider de supprimer la sortie.

Je soussigné, Madame, Monsieur :

Autorise ma fille, mon fils :

A sortir dans Lamastre librement **chaque mercredi après-midi de 15 h à 17 h**
Et dégage l'établissement scolaire de toute responsabilité pendant ces périodes

N'autorise pas ma fille, mon fils :

A sortir en ville le mercredi après-midi

Fait à : le :

.....

Signature de l'élève qui
s'engage ainsi à en
respecter les conditions :

Signature du représentant légal :

Cette autorisation est à renouveler à chaque début d'année scolaire



Année scolaire 2017 / 2018

Madame, Monsieur,

L'équipe enseignante du lycée a récemment créé un compte Facebook dans le but de faire connaître notre établissement et de pouvoir montrer les divers travaux réalisés par nos élèves.

Pour information, ce compte est tenu par les professeurs, aucune publication ne pourra être réalisée par les élèves.

Conformément à la loi, nous vous demandons l'autorisation de publier des photos de votre enfant. Ces photos seront des photos de groupe, des photos montrant les élèves en activité... Aucun nom de famille ne sera mentionné seul les prénoms pourront être utilisés.

Le directeur
L'équipe enseignante.

_____, représentant légal

de l'élève _____,

actuellement en classe de _____

- Autorise** les enseignants à publier des photos de mon enfant sur le compte Facebook du lycée

- N'autorise pas** les enseignants à publier des photos de mon enfant sur le compte Facebook du lycée.

Signature

LA CONVENTION FINANCIERE

1/ INTRODUCTION

L'inscription d'un élève dans un établissement sous contrat d'association implique pour les familles des conséquences financières. Même si le fonctionnement de l'établissement est alimenté par le forfait de l'Etat, une partie reste à la charge des familles.

L'ensemble des services facturés est payable sur présentation de la note de frais et par tout moyen à votre convenance. Le règlement doit intervenir au plus tard, (selon le mode de paiement choisi), à la fin du mois ou à la fin du trimestre.

Sauf cas de force majeure (déménagement, maladie, exclusion définitive), tout trimestre commencé est dû entièrement. L'année scolaire comportant 36 semaines, chaque trimestre sera équivalent à 12 semaines.

Avec accord de la direction, les règlements peuvent être échelonnés au-delà des neuf mois. En cas de non-paiement d'un trimestre dû à son terme, l'établissement se réserve le droit de ne pas réadmettre l'élève, en pension ou demi-pension, pour le trimestre suivant. Il en avertira la famille par lettre recommandée avec accusé de réception.

2/ L'INSCRIPTION

A l'externat

Un acompte

Pour la confirmation de l'inscription, un acompte de 100 € (à l'ordre de l'AGLL) est exigé et sera déduit de la note de frais scolaires.

- Une inscription n'est définitive qu'à la réception de celui-ci.

En cas de désistement, 50 € seront conservés par l'établissement au titre de dédommagement et des frais de dossier.

A l'internat

Une caution

Une caution d'une valeur égale à 200 € (à l'ordre de l'AGLL) est exigible lors de la confirmation de l'inscription. Elle est encaissée et sera rendue à la fin de la scolarité de l'élève. Cette caution est destinée à couvrir les frais d'éventuelles dégradations causées à l'internat. Un état des lieux est dressé à chaque installation de l'élève interne dans une chambre. Le même état des lieux est repris lors du départ de l'élève.

3/ TARIFS

a) Contribution des familles : 55€/mois sur 10 mois

La contribution demandée a pour objectif de financer les activités à caractère propre et les dépenses liées à l'immobilier.

b) Demi-pension : 5,15€ le repas.

Ce tarif comprend : les repas, la surveillance, les frais liés au fonctionnement (électricité, chauffage, locaux). Un enfant est considéré demi-pensionnaire s'il prend les 4 repas par semaine. En cas d'absence (maladie, rendez-vous, ou autre), le repas sera déduit sur justificatif.

Le repas occasionnel : 5,50€

Des tickets pour repas occasionnel peuvent être achetés au bureau de la vie scolaire tous les lundis à 10h.

c) Pension : 75€ par semaine

Ce tarif comprend : l'hébergement, la restauration, les frais liés au fonctionnement et à l'animation. En cas d'absence prolongée pour maladie d'une durée supérieure à huit jours civils, dûment constatée par certificat médical, les sommes trop perçues au titre de l'internat seront remboursées à compter du premier jour où est reçue la notification écrite des familles. En cas de déménagement ou d'exclusion définitive, les remboursements interviennent à compter du premier jour qui suit ces événements.

4/ SORTIES ET VOYAGES SCOLAIRES

Durant l'année scolaire, des sorties ou voyages scolaires peuvent être organisés par l'équipe pédagogique. Une participation peut être demandée aux familles.

5/ IMPAYES

En cas d'impayés, l'établissement se réserve le droit de recouvrer les sommes dues, par tout moyen légal, et se réserve le droit de ne pas inscrire l'élève, l'année scolaire suivante. Les parents en sont prévenus par lettre recommandée avec accusé de réception.

6/ DETERIORATION DE MATERIEL PAR UN ELEVE

La détérioration de matériel par un élève donnera lieu à un remboursement par la famille.

Pris connaissance, le

Signature des parents ou responsables légaux de l'élève

CONTRAT DE SCOLARISATION

Monsieur et/ou Madame

Déclarons avoir pris connaissance du projet éducatif et du règlement intérieur du lycée Charles de Foucauld à Lamastre, les accepter sans réserve, et inscrire notre fils ou fille, dans l'établissement pour l'année scolaire 2017/2018.

A cette date, nous inscrivons notre fils, fille :

NOM : Prénom :

En classe de :

L'établissement représenté par J. BADOL, chef d'établissement, s'engage à assurer sa scolarisation.

En contrepartie de cette scolarisation,

Nous soussignés, Madame, Monsieur

Profession :

Degré de parenté avec l'élève :

Demeurant :

Nom et adresse de l'employeur éventuel :

nous engageons à acquitter la contribution des familles et les notes de frais de l'établissement (demi-pension, internat, activités culturelles et sportives, frais médicaux) dont notre enfant aura bénéficié et dont les tarifs figurent en annexe.

A défaut de paiement, nous reconnaissons nous exposer à une procédure de recouvrement conformément à la réglementation en vigueur.

Pour marquer notre accord, nous versons un acompte de 100 € (à l'ordre de l'AGLL) qui constituera une avance sur la note de frais. En cas de désistement, 50 € seront conservés par l'établissement au titre de dédommagement et des frais de dossier.

A Lamastre, le

(1)Le chef d'établissement,

(1) Les parents ou responsables légaux de l'élève

Faire précéder la signature de la mention « lu et approuvé »